



Intitulé du Projet : « Mise en œuvre d'un développement durable à faible teneur en produits chimiques et non chimiques dans les PEID- dans les Îles de l'océan Indien- Comores (ISLANDS) »

**Termes de référence pour le recrutement d'un (e) consultant (e) national (e) pour app
l'évaluation à mi-parcours du projet**

1. Contexte et justification

Les Comores à l'instar des autres Petits États Insulaires en Développement (PEID) progressent sur la voie d'un développement dépendant des importations, des quantités et des variétés des produits importés (des thermomètres contenant du mercure, des emballages plastiques, des appareils électroniques d'occasion, des véhicules à longue vie, des produits chimiques agricoles et industriels). Cela entraîne une augmentation de la production des déchets dangereux et chimiques pour lesquels le pays ne dispose pas des capacités techniques et opérationnelles appropriées pour assurer leur traitement. De ce fait, l'élimination des matériaux non biodégradables et des produits chimiques industriels et agricoles constitue un défi croissant.

Le volume de déchets augmente également en raison de l'évolution des modes de consommation. La production des déchets par habitant dans le pays est en augmentation. En outre, la complexité et la dangerosité de flux de déchets tels que les déchets électroniques, les pesticides, l'amiante, les huiles usagées, les articles contenant des métaux lourds et les déchets biomédicaux ajoutent de la pression et de la complexité aux systèmes locaux de gestion des déchets, car les installations nécessaires à leur traitement et à leur élimination sont inexistantes. Une bonne gestion des produits chimiques et des déchets pourrait réduire les risques d'exposition aux produits chimiques dangereux et protéger la santé humaine et l'environnement.

Actuellement, le PNUD accompagne 85 pays à respecter leurs obligations au titre du protocole de Montréal, de la convention de Stockholm, de la convention de Minamata et de l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. C'est dans ce cadre que le Gouvernement comorien avec l'appui technique et financier du PNUD/GEF met en œuvre le projet « *Mise en œuvre d'un développement durable à faible teneur en produits chimiques et non chimiques dans les PEID- dans les Îles de l'océan Indien (ISLANDS)* », géré par le PNUE et financé par le FEM. Ce programme est mis en œuvre dans 30 PEID répartis sur quatre régions : l'Atlantique, les Caraïbes, l'océan Indien et le Pacifique.

Ayant comme objectif, pour chaque PEID participant, d'empêcher l'accumulation future des matériaux et des produits chimiques entrant dans les PEID et contenant des POPs et du mercure et d'autres produits chimiques dangereux; de gérer et d'éliminer en toute sécurité les produits chimiques, produits et matériaux nocifs existants actuellement dans les PEID ; et d'assurer la gestion sûre des produits qui continuent à entrer dans les PEID en fermant les boucles de produits et de matériaux, Le projet régional de l'Océan Indien intervient dans quatre PEID : l' Union des Comores, les Maldives, Maurice et les Seychelles.

Exécutée par le PNUD, ce projet régional a officiellement démarré en juin 2023 et en est à sa troisième année d'exécution. Il coordonne et harmonise les projets nationaux. C'est ainsi qu'il dirige l'évaluation à mi-parcours avec l'appui des composantes nationales.

C'est dans ce cadre que l'Agence Nationale de Gestion de Déchets (ANGD) avec l'appui du bureau pays PNUD-Comores recherche les services d'un(e) consultant(e) national(e) évaluateur pour appuyer l'évaluation à mi-parcours du projet.

2. Objet

L'objectif général de cette prestation est d'accompagner l'évaluation du projet régional en recueillant les informations nécessaires et examinant les progrès accomplis depuis le démarrage du projet national.

Il consiste également à documenter et analyser les leçons apprises et identifier les forces et faiblesse lors de la mise en œuvre ainsi que les meilleures pratiques obtenues pendant la période de mise en œuvre du projet aux Comores qui seront prises en considération pendant la période restante du projet afin d'atteindre les objectifs et les résultats escomptés, dans le délai imparti.

3. Périmètre de l'étude

Le/la consultant (e) national (e) s'efforcera de soutenir l'évaluation de mi-parcours du projet tout en se rapprochant aux bénéficiaires cibles et partie responsable du projet dans l'ensemble du territoire nationale.

La présente évaluation à mi-parcours est recommandée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et sera menée conformément aux directives, règles et procédures pour de telles évaluations établies par le PNUD/GEF, comme indiqué dans le document ci-dessous « Directives pour Conduite Examens de mi-session soutenu par le PNUD, Projets financés par le GEF. »

[\(\[http://web.undp.org/evaluation/documents/guidance/GEF/midterme/Orientation_Examen%20 ...\]\(http://web.undp.org/evaluation/documents/guidance/GEF/midterme/Orientation_Examen%20...\)\)](http://web.undp.org/evaluation/documents/guidance/GEF/midterme/Orientation_Examen%20...)

La méthodologie et les étapes à suivre sont en Annex.

4. Cadre institutionnel

Le (la) titulaire travaillera sous la supervision du Directeur exécutif de l'ANGD, en partenariat avec le PNUD et en collaboration avec le consultant international responsable de l'évaluation de mi-parcours régionale

Les certificats de paiements, les feuilles de temps et les produits/livrables connexes seront approuvés et certifiés par l'ANGD en consultation avec le bureau de pays du PNUD.

Le consultant aura accès aux informations pertinentes nécessaires à l'exécution des tâches relevant de cette mission. Il sera responsable de fournir son propre poste de travail (c'est-à-dire un ordinateur portable, Internet, téléphone, scanner/imprimante, etc.).

Compte tenu des consultations connexes qui seront entreprises au cours de cette mission, le consultant est censé faire preuve d'une flexibilité raisonnable quant à sa disponibilité pour de telles consultations, en tenant compte du timing des livrables pour les autres offres.

Le consultant travaillera à domicile et se présentera dans les bureaux de l'ANGD à la demande pour la durée de validité de son contrat.

5. Résultats attendus

À l'issue de cette consultation, une évaluation de la portée et de l'état d'avancement du projet ISLANDS sera réalisée, et des recommandations spécifiques sur les modifications à apporter pour augmenter les chances de réussite du projet et du système de suivi qui guidera les conclusions seront fournis.

L'évaluation à mi-parcours permettra également d'évaluer la cohérence entre les théories du changement, les indicateurs et les résultats attendus/obtenus du programme et du projet. En général. Il offre l'occasion d'évaluer les signes de réussite ou d'échec du projet et de proposer les ajustements nécessaires.

En outre il aidera à une gestion adaptative des activités et éventuellement à la prise de décisions afin de garantir l'efficacité, l'efficience, la durabilité du projet et l'atteinte des résultats attendus.

6. Taches à réaliser

La responsabilité de l'examen à mi-parcours (MTR) incombera à un(e) consultant(e) international(e) recruté par le PNUD, chargé de mener l'évaluation régionale du projet ISLANDS Océan Indien, couvrant les cinq composantes (Comores, Maldives, Maurice, Seychelles et la composante régionale).

L'appui du consultant national consiste principalement à accompagner l'évaluation à mi-parcours en fournissant des données et des informations, sur le terrain, issus du projet ISLANDS Comores.

Sous la direction du Directeur Exécutif de l'ANGD, il assurera les tâches suivantes :

- Examiner le document du projet ISLANDS Comores et préparer un rapport initial ;
- Évaluer le niveau de réalisation des indicateurs clés du projet ISLANDS Comores ;
- Faciliter l'accès aux parties prenantes, aux parties responsables et bénéficiaires du projet pour obtenir les informations nécessaires sur la mise en œuvre du projet ;
- Effectuer des missions sur le terrain et de consultation pour la collecte des données et l'identification des défis rencontrés dans la mise en œuvre du projet ISLANDS Comores
- Identifier les forces et faiblesse ainsi que les risques et proposer des mesures pour y remédier ;
- Appuyer le consultant international dans la rédaction du rapport préliminaire d'évaluation notamment dans la formulation des recommandations pour la période restante de mise en œuvre du projet ISLANDS Comores ;
- Organiser les réunions de restitution du rapport préliminaire
- Appuyer le consultant international dans la rédaction du rapport final.
- Organiser l'atelier de présentation et validation du rapport final aux Comores.

7. Profil recherché

- **Qualification académique**

Avoir un diplôme universitaire de niveau master en science de l'environnement (Bac + 5)

- **Expérience**

- Au moins 3 ans d'expérience dans l'évaluation ou la mise en œuvre de projets de gestion des déchets, de la protection de l'environnement ;
- Expérience pertinente dans les évaluations ou la mise en œuvre des projets notamment sur les méthodologies d'évaluation de la gestion axée sur les résultats ;
- Expérience en matière de mobilisation, d'engagement et de consultation des parties prenantes ;
- Expérience confirmée sur les indicateurs de performance et leur application dans le suivi des projets et l'analyse des données quantitatives et qualitatives pour suivre et évaluer les progrès d'un projet ;
- Connaissance du contexte comorien ;
Expériences spécifiques dans les évaluations des projets financés par le PNUD ou le GEF constitue un atout supplémentaire.

- **Compétences**

- Capacités à travailler efficacement en équipe et à communiquer avec les acteurs locaux.
- Compétence dans la rédaction de rapports de grande qualité ;
- Très bonne maîtrise, orale et écrite, de la langue française. Une connaissance de la langue anglaise est un atout.

8. Délai d'exécution

Cette consultation sera réalisée pour une durée de 30 jour étalée sur 4 mois, à compter de la date de signature du contrat

1. Livrables

- Rapport d'évaluation du projet ISLANDS Comores incluant les premiers résultats de la collecte des données sur le terrain ainsi que le niveau de réalisation des indicateurs clés ;
- Agenda détaillé de la mission du consultant international validé ;
- Compte rendu des rencontres et entretiens avec les parties prenantes résumant les points de vue et préoccupations soulevées ;
- Rapport préliminaire d'évaluation incluant les forces et faiblesses ainsi que les risques et les mesures proposées en se basant des lignes directrices sur le contenu décrit dans l'Annexe ;
- Procès-verbal des réunions de restitutions et validation du rapport préliminaire
- Rapport final d'évaluation incluant tous les commentaires reçus auprès des partenaires aux Comores ;
- Rapport de l'atelier de présentation et validation du rapport final aux Comores.

9. Sélection

Les personnes intéressées par cet avis sont priées d'envoyer leur dossier complet, comprenant, une lettre de motivation, un curriculum vitae à jour, la copie des diplômes obtenus, attestation de bonne fin (pour les formations, ou projet), l'offre technique et financier et la liste des référents (au moins trois personnes), à l'Agence Nationale de Gestion des Déchets portant mention au secrétariat de l'ANGD et d'envoyer par courriel électronique à : achats.passation.angd@gmail.com et en copie à agencenationalegestiondesdeche@gmail.com

La date limite de soumission est le vendredi 21 mars 2025 à 10h 00 heure locale. Seuls les candidats présélectionnés seront contactés.

10. Évaluation des dossiers de candidature

Qualifications techniques et expérience :	Points
Avoir un diplôme universitaire de niveau master en science de l'environnement (Bac + 5),	/20
Au moins 3 ans d'expérience dans l'évaluation ou la mise en œuvre de projets de gestion des déchets, de la protection de l'environnement ;	/15
Expérience pertinente dans les évaluations ou la mise en œuvre des projets notamment sur les méthodologies d'évaluation de la gestion axée sur les résultats ; (Au moins 3 projets réalisés avec références) ; 1 projet : 6 points ; 2 projets : 12points ; 3 projets : 15 points	/15
Expérience en matière de mobilisation, d'engagement et de consultation des parties prenantes ;	/10
Démarche méthodologique et plan de travail proposés (offre technique)	/10
Totale pour l'évaluation technique	/70
Seuls les candidats qui auront obtenu 70% du total des points seront considérés pour l'évaluation financière. <u>Évaluation financière : 30 points</u> Une note financière sera calculée pour chaque proposition sur la base de la formule : <i>Note financière du C = [(Offre financière le moins disant) /Offre financière de C] x 30</i> En d'autres termes, 30 points : $\frac{\text{[Le plus bas de tous les prix proposés parmi les offres qualifiées techniquement]}}{\text{[Prix proposé]}}$ Le nombre maximum de 30 points sera attribué à la proposition financière la plus basse. La proposition obtenant le score global le plus élevé après l'addition du score de la proposition technique de la proposition financière sera considérée comme l'offre la plus performante et obtiendra le contrat. <i>Le/la Candidat (e) avec le cumul de notes (Technique pondérée + Financière) le plus élevé sera retenu (e) pour le contrat.</i>	
Totale pour l'évaluation financière	/30
Total des points	/ 100

Annex 1 : Approche et Méthodologie

Le rapport de l'examen à mi-parcours doit fournir des informations factuelles crédibles, fiables et utiles. L'équipe de l'examen à mi-parcours examinera toutes les sources d'information pertinentes, y compris les documents préparés pendant la phase de préparation (c.-à-d. le PIF, le plan d'initiation du PNUD, la procédure de sélection sociale et environnementale du PNUD/SESP), le document de projet, les rapports de projet, y compris les PIR annuels, les révisions du budget du projet, les documents stratégiques et juridiques nationaux et tout autre matériel que l'équipe considère utile pour cet examen fondé sur des preuves. L'équipe de l'examen à mi-parcours examinera les indicateurs de base/outils de suivi du domaine d'intervention du GEF de base soumis au GEF lors de l'approbation du PDG, ainsi que les indicateurs de base/outils de suivi du domaine d'intervention du GEF à mi-parcours qui doivent être complétés avant le début de la mission de terrain de l'examen à mi-parcours.

L'équipe MTR est censée suivre une approche collaborative et participative¹ assurer une collaboration étroite avec l'équipe du projet, les homologues gouvernementaux (le point focal opérationnel du GEF), le bureau de pays du PNUD aux Comores, le conseiller technique régional pour la nature, le climat et l'énergie (NCE), les bénéficiaires directs et d'autres parties prenantes clés.

L'engagement des parties prenantes est essentiel à la réussite de l'examen à mi-parcours. L'implication des parties prenantes doit inclure des entretiens avec les parties prenantes qui ont des responsabilités dans le projet, notamment, mais sans s'y limiter, l'ANGD, le ministère de l'Environnement, le ministère de la Santé, les membres du Comité du Pilotage de Projet, les principaux experts et consultants dans le domaine concerné, les parties prenantes du projet, le monde universitaire. En outre, l'équipe de l'examen à mi-parcours est censée mener des missions sur le terrain dans la zone d'activité du projet et d'autres sites convenus lors du lancement de l'examen à mi-parcours.

La conception et la méthodologie spécifiques de l'examen à mi-parcours doivent être issues des consultations entre l'équipe d'examen à mi-parcours et les parties susmentionnées concernant ce qui est approprié et faisable pour atteindre l'objectif et les buts de l'examen à mi-parcours et répondre aux questions d'évaluation et aux visites sur le terrain. L'équipe d'examen à mi-parcours doit utiliser des méthodologies et des outils sensibles au genre et veiller à ce que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que d'autres questions transversales et les ODD, soient intégrés dans le rapport d'examen à mi-parcours.

L'approche méthodologique finale, y compris le calendrier des entretiens, les visites sur le terrain et les données à utiliser dans l'examen à mi-parcours, doit être clairement décrite dans le rapport initial et être entièrement discutée et convenue entre le consultant et l'ANGD.

Le rapport final d'examen à mi-parcours doit décrire l'approche complète adoptée et la justification de cette approche, en explicitant les hypothèses sous-jacentes, les défis, les forces et les faiblesses des méthodes et de l'approche de l'examen.

¹Pour des idées sur des stratégies et techniques de suivi et d'évaluation innovantes et participatives, voir [Document de travail du PNUD : Innovations dans le suivi et l'évaluation des résultats](#), 05 novembre 2013.

Annex 2 : Portée Détaillée du MTR

L'équipe d'évaluation à mi-parcours évaluera les quatre catégories suivantes d'avancement du projet. Pour des descriptions plus détaillées, consultez le Guide pour la conduite des examens à mi-parcours des projets soutenus par le PNUD et financés par le GEF.

i. Stratégie du projet

Analyse de la conception du projet :

- Examiner le problème abordé par le projet et les hypothèses sous-jacentes. Examiner l'effet de toute hypothèse incorrecte ou de tout changement de contexte sur l'obtention des résultats du projet tels que décrits dans le document de projet.
- Examiner la pertinence de la stratégie du projet et évaluer si elle constitue la voie la plus efficace pour atteindre les résultats escomptés. Les enseignements tirés d'autres projets pertinents ont-ils été correctement intégrés dans la conception du projet ?
- Examiner la manière dont le projet répond aux priorités du pays. Examiner l'appropriation par le pays. Le concept du projet était-il conforme aux priorités et aux plans nationaux de développement sectoriel du pays (ou des pays participants dans le cas de projets multinationaux) ?
- Examiner les processus décisionnels : les points de vue de ceux qui seraient affectés par les décisions du projet, de ceux qui pourraient influencer sur les résultats et de ceux qui pourraient apporter des informations ou d'autres ressources au processus ont-ils été pris en compte lors des processus de conception du projet ?
- Vérifiez dans quelle mesure les questions de genre pertinentes ont été prises en compte dans la conception du projet. Pour plus d'informations, consultez l'annexe 9 du Guide pour la conduite des examens à mi-parcours des projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM.
 - ou Les questions de genre pertinentes (par exemple, l'impact du projet sur l'égalité des sexes dans le pays du programme, l'implication des groupes de femmes, l'engagement des femmes dans les activités du projet) ont-elles été soulevées dans le document de projet ?
- S'il existe des domaines de préoccupation majeurs, recommandez des domaines à améliorer.

Cadre de résultats/Cadre logique:

- Entreprendre une analyse critique des indicateurs et des cibles du cadre logique du projet, évaluer dans quelle mesure les cibles à mi-parcours et à la fin du projet sont « SMART » (spécifiques, mesurables, atteignables, pertinentes et limitées dans le temps) et suggérer des modifications/révisions spécifiques aux cibles et aux indicateurs si nécessaire.
- Les objectifs et les résultats ou les composantes du projet sont-ils clairs, pratiques et réalisables dans le délai imparti ?
- Examiner si les progrès réalisés jusqu'à présent ont conduit, ou pourraient à l'avenir catalyser, des effets bénéfiques sur le développement (c'est-à-dire la génération de revenus, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'amélioration de la gouvernance, etc.) qui devraient être inclus dans le cadre de résultats du projet et suivis sur une base annuelle.
- Veiller à ce que les aspects plus larges du projet en matière de développement et de genre soient suivis efficacement. Élaborer et recommander des indicateurs de « développement » SMART, notamment des indicateurs ventilés par sexe et des indicateurs qui reflètent les avantages du développement.

ii. Progrès vers les résultats

Progrès vers l'analyse des résultats :

- Examiner les indicateurs du cadre logique par rapport aux progrès réalisés vers les cibles de fin de projet en utilisant la matrice de progrès vers les résultats et en suivant les Orientations pour la conduite des examens à mi-parcours des projets soutenus par le PNUD et financés par le GEF ; coder les progrès par couleur dans un « système de feux de circulation » en fonction du niveau de progrès réalisé ; attribuer une note sur les progrès pour chaque résultat ; faire des recommandations à partir des domaines marqués comme « Non sur la bonne voie à atteindre » (rouge).

Tableau. Matrice des progrès vers les résultats (réalisation des résultats par rapport aux cibles de fin de projet)

Projet Stratégie	Indicateur ²	Ligne de base Niveau ³	Niveau au 1er PIR (auto-déclaré)	Examens de mi-session Cible ⁴	Objectif de fin de projet	Examens de mi-session Niveau et évaluation ⁵	Réalisation Notation ⁶	Justification de la notation
Objectif:	Indicateur (le cas échéant) :							
Résultat 1 :	Indicateur 1 :							
	Indicateur 2 :							
Résultat 2 :	Indicateur 3 :							
	Indicateur 4 :							
	Etc.							
Etc.								

Clé d'évaluation des indicateurs

Vert = Atteint	Jaune = En voie d'être atteint	Rouge = Pas sur le point d'être atteint
----------------	--------------------------------	---

²Remplir avec les données du cadre logique et des tableaux de bord

³Remplir avec les données du document de projet

⁴Si disponible

⁵Code couleur pour cette colonne uniquement

⁶Utilisez l'échelle d'évaluation des progrès vers les résultats en 6 points : HS, S, MS, MU, U, HU

En plus des progrès réalisés en matière d'analyse des résultats :

- Comparez et analysez l'outil de suivi du GEF/les indicateurs de base au niveau de référence avec celui complété juste avant l'examen à mi-parcours.
- Identifier les obstacles restants à la réalisation de l'objectif du projet dans le reste du projet.
- En examinant les aspects du projet qui ont déjà été couronnés de succès, identifiez les moyens par lesquels le projet peut encore étendre ces avantages.

iii. Mise en œuvre du projet et gestion adaptative

Modalités de gestion :

- Examiner l'efficacité globale de la gestion du projet telle que décrite dans le document de projet. Des changements ont-ils été apportés et sont-ils efficaces ? Les responsabilités et les lignes hiérarchiques sont-elles claires ? La prise de décision est-elle transparente et effectuée en temps opportun ? Recommander des domaines à améliorer.
- Examiner la qualité de l'exécution de l'agence d'exécution/des partenaires de mise en œuvre et recommander des domaines à améliorer.
- Évaluer la qualité du soutien fourni par l'agence partenaire du GEF (PNUD) et recommander des domaines à améliorer.
- L'organisme d'exécution/le partenaire de mise en œuvre et/ou le PNUD et les autres partenaires ont-ils la capacité de fournir des avantages aux femmes ou de les impliquer ? Si oui, comment ?
- Quel est l'équilibre entre les sexes au sein du personnel du projet ? Quelles mesures ont été prises pour garantir l'équilibre entre les sexes au sein du personnel du projet ?
- Quel est l'équilibre entre les sexes au sein du comité de pilotage du projet ? Quelles mesures ont été prises pour garantir l'équilibre entre les sexes au sein du comité de pilotage du projet ?

Planification du travail :

- Examinez les retards dans le démarrage et la mise en œuvre du projet, identifiez les causes et examinez s'ils ont été résolus.
- Les processus de planification du travail sont-ils axés sur les résultats ? Dans le cas contraire, proposez-vous des moyens de réorienter la planification du travail pour qu'elle soit axée sur les résultats ?
- Examiner l'utilisation du cadre de résultats/cadre logique du projet comme outil de gestion et passer en revue les modifications qui y ont été apportées depuis le début du projet.

Financement et cofinancement:

- Tenez compte de la gestion financière du projet, en faisant spécifiquement référence à la rentabilité des interventions.
- Examiner les modifications apportées aux allocations de fonds à la suite des révisions budgétaires et évaluer la pertinence et la pertinence de ces révisions.
- Le projet dispose-t-il de contrôles financiers appropriés, y compris des rapports et une planification, qui permettent à la direction de prendre des décisions éclairées concernant le budget et de garantir un flux de fonds en temps opportun ?
- En vous appuyant sur le tableau de suivi du cofinancement à remplir par l'unité de mise en service et l'équipe de projet, commentez le cofinancement : le cofinancement est-il utilisé de manière

stratégique pour contribuer à la réalisation des objectifs du projet ? L'équipe de projet rencontre-t-elle régulièrement tous les partenaires de cofinancement afin d'aligner les priorités de financement et les plans de travail annuels ?

Sources de cofinancement

Nom du cofinancier	Type de cofinancement	Montant du cofinancement confirmé par le PDG (en dollars américains)	Montant réel versé à mi-parcours Avis (US\$)	% réel de Attendu Montant
Gouvernement - Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement - Direction de l'Environnement et des Forêts				
Gouvernement - Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement - Institut national de recherche sur l'agriculture, la pêche et l'environnement				
Gouvernement - Municipalité de Moroni				
Gouvernement - Ministère des Finances, du Budget et du Secteur bancaire - Direction des douanes				
Gouvernement - Ministère de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre				

- Inclure le modèle de cofinancement du gef distinct (rempli par l'unité de mise en service et l'équipe du projet) qui catégorise chaque montant de cofinancement comme « investissement mobilisé » ou « dépenses récurrentes ». (Ce modèle sera annexé dans un fichier séparé.)

Systemes de suivi et d'évaluation au niveau des projets:

- Examiner les outils de suivi actuellement utilisés : fournissent-ils les informations nécessaires ? Impliquent-ils les partenaires clés ? Sont-ils alignés ou intégrés aux systèmes nationaux ? Utilisent-ils les informations existantes ? Sont-ils efficaces ? Sont-ils rentables ? Des outils supplémentaires sont-ils nécessaires ? Comment pourraient-ils être rendus plus participatifs et inclusifs ?
- Examiner la gestion financière du budget de suivi et d'évaluation du projet. Des ressources suffisantes sont-elles allouées au suivi et à l'évaluation ? Ces ressources sont-elles allouées efficacement ?
- Examiner dans quelle mesure les questions de genre pertinentes ont été intégrées dans les systèmes de suivi. Voir l'annexe 9 du Guide pour la conduite des examens à mi-parcours des projets soutenus par le PNUD et financés par le GEF pour plus de directives.

Engagement des parties prenantes :

- Gestion de projet : Le projet a-t-il développé et exploité les partenariats nécessaires et appropriés avec les parties prenantes directes et tangentielles ?
- Participation et processus pilotés par les pays : les parties prenantes des gouvernements locaux et nationaux soutiennent-elles les objectifs du projet ? Continuent-elles à jouer un rôle actif dans la prise de décisions du projet qui favorise une mise en œuvre efficace et efficiente du projet ?
- Participation et sensibilisation du public : Dans quelle mesure la participation des parties prenantes et la sensibilisation du public ont-elles contribué aux progrès vers la réalisation des objectifs du projet ?
- Comment le projet mobilise-t-il les femmes et les filles ? Le projet est-il susceptible d'avoir les mêmes effets positifs et/ou négatifs sur les femmes et les hommes, les filles et les garçons ? Identifiez, si possible, les contraintes juridiques, culturelles ou religieuses qui entravent la participation des femmes au projet. Que peut faire le projet pour accroître ses avantages en termes de genre ?

Normes sociales et environnementales (mesures de protection)

- Valider les risques identifiés dans le SESP le plus récent du projet, ainsi que les notations de ces risques ; des révisions sont-elles nécessaires ?
- Résumer et évaluer les révisions apportées depuis l'approbation du PDG (le cas échéant) à :
 - Catégorisation globale des risques liés aux garanties du projet.
 - Les types de risques identifiés⁷(dans le SESP).
 - Les notations de risque individuelles (dans le SESP).
- Décrire et évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures de gestion sociale et environnementale du projet telles que décrites dans le SESP soumis au PDG
- Approbation (et préparation lors de la mise en œuvre, le cas échéant), y compris toute révision de ces mesures. Ces mesures de gestion peuvent inclure des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) ou d'autres plans de gestion, mais peuvent également inclure des aspects de la conception d'un projet ; reportez-vous à la question 6 du modèle de PGES pour un résumé des mesures de gestion identifiées.

Le projet doit être évalué par rapport à la version de la politique de garanties du PNUD en vigueur au moment de l'approbation du projet.

Rapports :

- Évaluer la manière dont les changements de gestion adaptative ont été signalés par la direction du projet et partagés avec le comité de projet.
- Évaluer dans quelle mesure l'équipe du projet et les partenaires s'acquittent bien des exigences de rapport du GEF (c'est-à-dire comment ont-ils traité les PIR mal notés, le cas échéant ?)
- Évaluer comment les leçons tirées du processus de gestion adaptative ont été documentées, partagées avec les partenaires clés et internalisées par les partenaires.

Communication et gestion des connaissances:

⁷Les risques doivent être étiquetés conformément aux principes et normes SES du PNUD et aux « types de risques et impacts potentiels » du GEF : changement climatique et catastrophe ; personnes ou groupes défavorisés ou vulnérables ; intégration du handicap ; impact négatif lié au genre, y compris la violence sexiste et l'exploitation sexuelle ; conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes ; restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire ; peuples autochtones ; patrimoine culturel ; efficacité des ressources et prévention de la pollution ; travail et conditions de travail ; santé, sûreté et sécurité des communautés.

- Examiner la communication interne du projet avec les parties prenantes : la communication est-elle régulière et efficace ? Certaines parties prenantes clés sont-elles exclues de la communication ? Existe-t-il des mécanismes de retour d'information lorsque des communications sont reçues ? Cette communication avec les parties prenantes contribue-t-elle à leur faire prendre conscience des résultats et des activités du projet et à leur investir dans la durabilité des résultats du projet ?
- Examiner la communication externe du projet : des moyens de communication appropriés ont-ils été mis en place ou sont-ils en cours de mise en place pour exprimer l'avancement du projet et l'impact escompté auprès du public (existe-t-il une présence sur le Web, par exemple ? Ou le projet a-t-il mis en œuvre des campagnes de sensibilisation et de sensibilisation du public appropriées ?)
- À des fins de reporting, rédigez un paragraphe d'une demi-page qui résume les progrès du projet vers les résultats en termes de contribution aux avantages du développement durable, ainsi qu'aux avantages environnementaux mondiaux.
- Répertoriez-les activités/produits de connaissances développés (sur la base de l'approche de gestion des connaissances approuvée par le PDG).

iv. Durabilité

- Vérifiez si les risques identifiés dans le document de projet, la revue annuelle du projet/les PIR et le registre des risques ATLAS/Quantum sont les plus importants et si les notations de risque appliquées sont appropriées et à jour. Dans le cas contraire, expliquez pourquoi.
- En outre, évaluez les risques suivants pour la durabilité :

Risques financiers pour la durabilité :

- Quelle est la probabilité que les ressources financières et économiques ne soient pas disponibles une fois l'aide du GEF terminée (considérant que les ressources potentielles peuvent provenir de sources multiples, telles que les secteurs public et privé, les activités génératrices de revenus et d'autres financements qui constitueront des ressources financières adéquates pour soutenir les résultats du projet) ?

Risques socio-économiques pour la durabilité :

- Existe-t-il des risques sociaux ou politiques susceptibles de compromettre la durabilité des résultats du projet ? Quel est le risque que le niveau d'appropriation des parties prenantes (y compris l'appropriation par les gouvernements et autres parties prenantes clés) soit insuffisant pour permettre la pérennisation des résultats/bénéfices du projet ? Les différentes parties prenantes clés voient-elles qu'il est dans leur intérêt que les bénéfices du projet continuent à circuler ? La sensibilisation du public/des parties prenantes est-elle suffisante pour soutenir les objectifs à long terme du projet ? Les leçons apprises sont-elles documentées par l'équipe de projet de manière continue et partagées/transférées aux parties concernées qui pourraient tirer des enseignements du projet et éventuellement le reproduire et/ou le faire évoluer à l'avenir ?

Cadre institutionnel et gouvernance : risques pour la durabilité :

- Les cadres juridiques, les politiques, les structures et les processus de gouvernance présentent-ils des risques susceptibles de compromettre la pérennité des avantages du projet ? Lors de l'évaluation de ce paramètre, il convient également de vérifier si les systèmes/mécanismes requis en matière de responsabilité, de transparence et de transfert des connaissances techniques sont en place.

Risques environnementaux pour la durabilité :

- Existe-t-il des risques environnementaux susceptibles de compromettre la pérennité des résultats du projet ?

Conclusions et recommandations

L'équipe d'examen à mi-parcours inclura une section dans le rapport d'examen à mi-parcours pour des conclusions fondées sur des preuves, à la lumière des résultats.

En outre, le consultant/l'équipe de l'examen à mi-parcours est censé formuler des recommandations à l'intention de l'équipe de projet. Ces recommandations doivent être des suggestions succinctes d'interventions critiques qui soient spécifiques, mesurables, réalisables et pertinentes. Un tableau de recommandations doit être inclus dans le résumé du rapport. Voir le Guide pour la conduite des examens à mi-parcours des projets soutenus par le PNUD et financés par le GEF pour obtenir des conseils sur le tableau de recommandations.

L'équipe MTR ne devrait pas faire plus de 15 recommandations au total.

Notes

L'équipe de MTR inclura ses notes sur les résultats du projet et de brèves descriptions des réalisations associées dans un tableau récapitulatif des notes et des réalisations de MTR dans le résumé du rapport de MTR. Voir l'annexe E pour les échelles de notation. Aucune note sur la stratégie du projet et aucune note globale du projet ne sont requises.

Tableau. Tableau récapitulatif des notes et des réalisations du projet de découplage de la production de déchets dangereux et de la croissance économique

Mesure	Cote MTR	Description de la réalisation
Stratégie du projet	N / A	
Progrès Vers Résultats	Réalisation des objectifs Évaluation : (échelle de notation de 6 points)	
	Résultat 1 Réalisation Évaluation : (échelle de notation de 6 points)	
	Résultat 2 Réussite Évaluation : (échelle de notation de 6 points)	
	Résultat 3 Réussite Évaluation : (échelle de notation de 6 points)	
	Etc.	
Projet Mise en œuvre & Adaptatif Gestion	(Échelle de notation de 6 points)	
Durabilité	(Échelle de notation de 4 points)	